

# STAGIAIRES L'ESSENTIEL POUR (BIEN) MUTER



VERSAILLES

## Pour établir une stratégie réaliste, faites-vous conseiller par nos élu·e·s.

Sinon vous serez affecté·e par défaut sur une zone de remplacement que vous n'aurez pas choisie.

[elusgen@cfdtversailles.fr](mailto:elusgen@cfdtversailles.fr)

Et toutes les infos utiles sur notre site  
<http://www.sgen-cfdt-versailles.org>



### « SOS mutations »

#### dans nos locaux syndicaux

Samedi 18/03 9h-12h, Mercredi 22/03 14-17h.

Rdv au 23, place de l'Iris à Courbevoie.

Priorité à ceux qui nous auront contactés.

## DES ERREURS A EVITER

### Vous demandez la bonification stagiaire

Ne la gâchez pas avec un 1<sup>er</sup> vœu irréaliste (par ex le lycée Lakanal à Sceaux) mais préférez un vœu large.

### Vous demandez un rapprochement de conjoint

La bonification ne sera valable que sur un vœu large (commune, groupement de commune, département... **et** sur tous types de postes).

### Vous voulez être proche de chez vous

N'excluez pas l'éducation prioritaire (REP/+); ces postes sont plus accessibles et même bonifiés si vous les demandez.

### Vous demandez une zone de remplacement

Vérifiez qu'elle existe dans votre discipline, sinon le vœu sera tout simplement annulé.

### Vérifiez votre barème sur i-prof

Avant les CAPA (prévues du 12 au 18 mai), vous pourrez le contester; après il sera trop tard.

## Le calendrier du mouvement Intra dans l'académie de Versailles

15-29 mars	Saisie des vœux sur SIAM
4 avril	Limite de retour des accusés de réception avec PJ
4 mai à 16h	Limite envoi pièces complémentaires
24 avril	Publication des barèmes sur i-prof
11 mai	GT sur les priorités médicales (RQTH)
12 au 18 mai	GT de vérification des barèmes
9 au 16 juin	CAPA d'affectations
4 au 16 juillet	Ajustement = affectation des TZR

## 5 étapes pour une stratégie réaliste

- Déterminez votre priorité** : avoir un poste fixe, obtenir un établissement précis, être dans une zone particulière, accumuler des points ?
- Vérifiez les bonifications** auxquelles vous pourriez avoir droit, en consultant leur liste dans notre guide mutations. [sur notre site](#)
- Consultez les « barres »**, c'est-à-dire le barème nécessaire l'année dernière pour obtenir les vœux. [sur notre site](#)  
La liste établie est plus fine que celle du rectorat.
- Prenez les conseils** de personnes vraiment expérimentées : les élu·e·s du Sgen-CFDT.  
[elusgen@cfdtversailles.fr](mailto:elusgen@cfdtversailles.fr) ou 01 40 90 03 31
- Remplissez une fiche de suivi sur notre site dédié Sgen+**. Ainsi, nos élu·e·s disposeront de tous les éléments vous concernant, pourront les vérifier, les faire corriger si nécessaire, et communiqueront facilement avec vous.  
<http://v2.sgenplus.cfdt.fr/>

### LE SGEN-CFDT, UN SYNDICAT

**général** : tous les personnels peuvent y adhérer et tous sont défendus avec la même vigueur.

**humain** : nos élu·e·s sont attentif·ve·s en priorité à la réalité des situations vécues et non au respect aveugle des textes.

**pédago** : nous défendons un vrai dispositif d'entrée dans le métier (accompagnement, bonifications...)

